



Séminaire

Les enjeux de sûreté suite à l'accident de Fukushima

Paris

20 janvier 2012

Intervenants

Organisme	Nom
ANCCLI	Jean-Claude Delalonde Monique Sené
Cli de la Manche	Charly Varin
Cli de Gravelines	Yves Lheureux
ASN	Thomas Houdré Jean-Luc Lachaume
Greenpeace	Yannick Rousselet
HCTISN	Gilles Compagnat Henri Revol
IRSN	Sylvie Charron Ludivine Gilli Martial Jorel Caroline Lavarenne François Rollinger

Sommaire

I.	Interventions introductives	4
II.	Débat	4
III.	Interventions sur les travaux des CLI et de l'ANCCLI	5
IV.	Débat	6
V.	Intervention de l'IRSN : présentation du rapport	7
VI.	Débat	7
VII.	Intervention de l'ASN : avis et décisions de l'ASN	9
VIII.	Débat	9
IX.	Table ronde	11

I. Interventions introductives

La séance est ouverte à 9 heures 30 avec les exposés introductifs de :

- *Ludivine Gilli et Sylvie Charron de l'IRSN ;*
- *Jean-Claude Delalonde, Président de l'ANCCLI ;*
- *Jean-Luc Lachaume, Directeur général adjoint de l'ASN.*

Gilles Compagnat intervient ensuite pour présenter les travaux du GT « Audits » du Haut conseil pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN).

Yannick Rousselet, de Greenpeace, fait un point sur l'évaluation des ECS commandée par Greenpeace à Wise et l'IEER : celle-ci devrait être une lecture critique des rapports, complétée par un approfondissement sur quelques cas précis (Gravelines, Civaux, EPR, La Hague). Les travaux n'ont pas encore abouti.

II. Débat

Objet des ECS

Yves Lheureux (ANCCLI) note que les ECS se focalisent sur les aspects de sûreté. Ce sont des dossiers techniques complexes difficilement appréhendables par le grand public même si ces informations sont mis en ligne et rendues publiques. Il regrette que les leçons de Fukushima n'aient pas porté aussi sur l'évacuation des populations, les risques de contamination radiologique, sur l'exposition des travailleurs. Il le regrette car ces sujets sont des portes d'entrée vers le grand public.

Monique Séné (ANCCLI) rappelle que les ECS sont des Evaluations Complémentaires de Sûreté et qu'elles ne portent, par définition, que sur ces sujets. Cependant, au-delà des ECS, l'ensemble des parties prenantes devront se battre pour que tous les sujets soient débattus. Jean-Luc Lachaume (ASN) signale qu'un travail est conduit sur la gestion de crise sous l'égide du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) en vue de revoir les conditions d'évacuation des populations en cas d'accident nucléaire. Cependant, ce n'est pas l'ASN qui pilote ce travail. Ludivine Gilli (IRSN) souligne que dans le cadre des travaux ACN (sur la mise en œuvre pratique de la convention d'Aarhus dans le nucléaire) une table ronde européenne se tiendra les 15 et 16 février 2012 sur les questions de la crise et du post-accident.

Le facteur humain

Un membre de CLI souhaite aussi que le facteur humain soit inclus dans la réflexion. Par ailleurs, il souhaite savoir si la référence faite aux facteurs organisationnels et humains dans le rapport du GT du HCTISN doit être comprise intra-site ou au-delà des sites. Gilles Compagnat (HCTISN) explique que la référence aux facteurs organisationnels et humains concerne l'intérieur des installations nucléaires. Toutefois, il pense qu'il faudra aller au-delà car la réflexion sur la gestion de crise des territoires n'est pas suffisamment approfondie. Gilles Compagnat considère que les préfetures n'ont pas pris en compte Fukushima et que la France n'est pas prête à évacuer des milliers de personnes sur un territoire donné. La population française n'a pas la culture de la sécurité et du risque. Les conseillers municipaux n'ont pas non plus l'habitude de parler de ces situations de crise et une formation semble nécessaire à leur endroit. Cependant, le HCTISN ne peut pas travailler seul sur ce dossier.

Un membre de CLI rappelle que le facteur humain est essentiel en situation de crise. Les hommes peuvent en effet agir de manière irrationnelle face à un événement imprévu. Aussi il semble essentiel de pouvoir effectuer des exercices de crise en conditions réelles et non, par exemple, de fixer des horaires qui ne perturbent pas la vie quotidienne. Par ailleurs, il indique que son collectif propose d'installer des boîtes noires dans les centrales nucléaires afin de pouvoir enregistrer les conversations comme cela existe depuis longtemps dans l'aviation. Gilles Compagnat (HCTISN) ne souhaite pas se prononcer ce jour sur l'installation de boîtes noires dans les centrales, mais précise que cela pourrait notamment poser un problème sur l'aspect social. Le débat sera difficile, compliqué et long sur cette question. Jean-Luc Lachaume (ASN) admet que le sujet des boîtes noires est un sujet difficile. Il précise toutefois que toutes les conversations de la cellule de crise

de l'ASN (et donc toutes les interactions exploitant/ASN, préfet/ASN, IRSN/ASN) sont enregistrées.

Le facteur humain : formation, conditions de travail, qualifications

Un membre de CLI estime que le facteur humain est essentiel. Pourtant, la formation du personnel reste négligée. Il convient aussi de se pencher sur les conditions de travail des personnels dans les réflexions à venir. Gilles Compagnat (HCTISN) estime que le fait de mettre le personnel en situation de crise revient à proposer une formation.

Un membre de CLI s'interroge sur la situation des effectifs. Gilles Compagnat affirme que la question des effectifs faisait partie des critères de l'ECS. Par exemple, les responsables d'EDF envisagent d'augmenter leurs effectifs dans les équipes des conduites pour pouvoir réagir en cas d'accident sur deux tranches contiguës.

Les conditions de la transparence au niveau européen

Un participant estime que la société civile doit aussi pouvoir porter un regard sur la situation nucléaire hors des frontières hexagonales. L'ENSREG, le groupe des régulateurs européens qui gère les *stress tests*, a défini les conditions de la transparence au niveau européen et pose les conditions d'un dialogue international de qualité. Pourtant, des réunions se déroulent sans que des interprètes ne soient présents pour faciliter la compréhension des interventions pour les non-anglophones. Monique Sené (ANCCLI) fait observer que les critères très stricts de l'ENSREG ne sont pas respectés en pratique. Les participants ne sont pas incités à participer aux instances et réunions européennes puisque les frais de déplacement ne sont pas remboursés et qu'aucune traduction n'est prévue. De fait, les représentants des associations sont peu présents à ces réunions. L'ANCCLI, l'ASN et l'IRSN, en revanche, organisent des réunions sur la convention d'Arhus au Luxembourg et prévoient une traduction.

La prise en compte des actes de malveillance

Un membre de CLI constate que les mots les plus fréquemment cités dans le rapport de l'ASN sont « séisme » mais aussi « groupe électrogène », « diesel » et « fuel ». Ceci semble démontrer que le nucléaire ne doit sa sauvegarde qu'à de « vieilles technologies » dont le nucléaire devait s'affranchir. A l'inverse, d'autres mots sont absents du rapport tel que « attentat », « terrorisme », « commando », « 11 septembre » et « sabotage ». Il aurait souhaité que la thématique correspondante soit abordée dans le rapport de l'ASN.

Gilles Compagnat (HCTISN) rappelle que le GT du HCTISN souhaitait aussi que les actes de malveillance soient abordés. Monsieur Lacoste de l'ASN a estimé que le GT ne pouvait pas détailler ce point. Le GT a noté dans son avis n°4 du mois de mai que ces questions ne pouvaient pas être traitées pour l'instant mais elles ne sont pas abandonnées pour autant. Le GT a l'intention d'avancer sur ces sujets aussi.

Jean-Luc Lachaume (ASN) rappelle que l'ASN n'est pas en charge des questions de sécurité, ce qui est une situation inédite dans le monde. Dans tous les autres pays, les autorités de sûreté sont aussi en charge des questions de sécurité dans les installations nucléaires. Par ailleurs, le cahier des charges fixé par le Premier Ministre et par l'Union européenne n'incluait pas les actes de malveillance pour deux raisons essentielles. D'une part, il était demandé de faire un retour d'expérience sur l'accident de Fukushima. D'autre part, il était difficile de parler des actes de malveillance en toute transparence. Toutefois, au niveau européen, un groupe de travail mis en place avec les autorités portent sur la sécurité et la malveillance.

Un membre de CLI évoque le risque de malveillance d'un salarié d'une centrale qui pourrait avoir un comportement à risque pour des raisons personnelles ou familiales. Il souhaite aussi que ces situations soient étudiées.

III. Interventions sur les travaux des CLI et de l'ANCCLI

Prennent la parole : Monique Sené pour la présentation du rapport GSIEN pour l'ANCCLI, Yves Lheureux concernant les travaux de la CLI de Gravelines et Charly Varin pour la présentation des travaux du GT Inter-CLI de la Manche.

IV. Débat

Information du public

Yves Lheureux (ANCCLI) précise que le site Internet de la CLI de Gravelines connaît habituellement un trafic modeste, mais que la fréquentation a explosé en mars 2011, après l'accident de Fukushima. Cela démontre que la population sait trouver l'information quand elle le veut.

Moyens des CLI et de l'Inter-CLI de la Manche

Un membre de CLI se félicite des moyens déployés par l'inter-CLI pour communiquer auprès de la population avec un site Internet et de nombreuses publications mais aussi avec un déplacement au Japon. Il s'interroge cependant sur le coût de ces opérations. Charly Varin (CLI de la Manche) explique que la structure emploie deux personnes à temps plein et deux personnes à mi-temps et que le budget des trois CLI s'élève à 200 000 euros dont 20 % provient de l'ASN et 80 % des collectivités. La Région a voté une subvention de 15 000 euros supplémentaires en décembre 2011, ce qui démontre la forte mobilisation des collectivités avant même le vote de la loi TSN. Par ailleurs, ces budgets sont toujours votés à l'unanimité par les communautés de communes et par la Région.

Michel Demet (ANCCLI) souligne que l'enveloppe de subvention annoncée des CLI et de l'ANCCLI a augmenté de 70 %, soit 400 000 euros supplémentaires. Or il semblerait que seuls 200 000 euros soient effectivement versés et qu'il demeure une incertitude sur le versement du solde. Il indique par ailleurs que certains plaident pour une subvention qui serait fonction de la taxe sur les INB, ce qui permettrait de se baser sur des budgets plus importants (1 % sur une assiette de 600 M€ par an).

Jean-Luc Lachaume (ASN) précise que l'ASN ne finance pas les CLI mais que ce budget provient du ministère de l'Ecologie et transite par l'ASN. Il admet par ailleurs que le niveau de financement des CLI n'est peut-être pas à son niveau optimal dans un contexte post-Fukushima. L'ASN soutient par ailleurs une disposition de l'ex-loi TSN (aujourd'hui codifiée dans le code de l'environnement), laquelle vise à ce que les CLI ayant le statut d'association puissent bénéficier d'un financement assis sur la taxe INB.

Rôle de l'Education nationale dans l'information du public

Une membre de CLI rappelle que la loi sur l'information du citoyen date de juillet 1987. Pourtant, cette information du public reste problématique. C'est sans doute parce que ce programme ne s'est pas accompagné d'une éducation du citoyen *via* l'école. Pourtant, depuis l'accident AZF, les risques (nucléaire, inondation, tempête, transport des matières dangereuses) doivent faire partie des programmes scolaires. En outre, tous les établissements scolaires soumis à un risque ont l'obligation depuis cette date d'établir un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) et d'organiser un exercice par an. L'Education nationale se mobilise donc dans cette voie.

Yves Lheureux (ANCCLI) confirme qu'il existe un référent Risque majeurs et Environnement dans toutes les académies qui doit inciter tous les établissements scolaires à mettre en place un PPMS. Dans le Dunkerquois, où il existe des centrales nucléaires et des sites Seveso, ce travail est engagé depuis longtemps avec l'Education nationale. Cependant, il faut reconnaître qu'il est difficile à mener car les enseignants sont mobilisés par bien d'autres chantiers. Des documents et des films sont disponibles pour être diffusés dans les écoles mais les sollicitations sont peu nombreuses car les enseignants n'ont pas toujours le temps de s'investir sur ces questions. En revanche, il est un fait que les enfants savent globalement quelles sont les démarches à suivre en cas d'accident, bien plus que la population générale.

Un membre de CLI précise que tous les chefs d'établissement de la zone de Cattenom ont établis un PPMS. Le 26 janvier prochain, un exercice de mise à l'abri des élèves de la zone sera organisé.

Une membre de CLI insiste sur le fait que les PMSS sont obligatoires. Sur sa commune, ces documents sont mis en œuvre dans les écoles, les collèges et les lycées. Elle se charge personnellement de délivrer une formation aux élèves dans les collèges et écoles primaires et maternelles. Si les villages sont isolés, il conviendrait donc de demander aux élus de se charger de cette formation plutôt que de la confier à l'Education nationale.

Les actions à mener dans l'urgence

Un membre de CLI souhaite que les travaux ordonnés suite à l'accident de Fukushima puissent produire leurs effets rapidement. Il est urgent d'intervenir pour remédier à l'état déplorable de certaines centrales. Les pouvoirs publics doivent impérativement intervenir.

Jean-Luc Lachaume (ASN) estime normal que les échéances ne soient pas précisées dans les rapports des exploitants. Celles-ci seront précisées dans les prescriptions de l'ASN qui paraîtront sous peu. Elles seront contraignantes pour les exploitants et les inviteront à réaliser le plus vite possible les travaux nécessaires.

Un membre de CLI s'étonne que la situation soit toujours aussi perfectible alors que l'industrie nucléaire existe depuis des dizaines d'années. Il est temps que l'industrie nucléaire pense à l'amélioration de ses fonctionnements.

Le périmètre du risque

Un membre de CLI s'étonne que les travaux conduits ne visent pas à se protéger contre les tsunamis. Certains prétendent que ce risque est inclus dans le risque inondation, ce qui ne le convainc pas. Il pense pour sa part nécessaire de se saisir de nouveau de cette question car ce risque est possible en Europe et en France. En effet, des questions peuvent se poser sur le devenir de l'Etna et des îles Eoliennes et des tsunamis ont déjà eu par le passé (Pompéi, Santorin). Alors que les Etats-Unis se penchent sur les risques de tsunami dans la Grande Canarie, il s'étonne que ce risque ne soit pas appréhendé en France.

Le rôle des CLI

Un membre de CLI pense que les CLI sont légitimes pour parler de sûreté. Ces commissions composées d'élus et de citoyens doivent remonter ces sujets et oser parler de tous les sujets. Les CLI n'ont pas qu'un seul rôle d'information mais aussi un rôle d'analyse de l'information.

Monique Sené (ANCCLI) pense que c'est ce que vient de démontrer l'ANCCLI qui analyse et diffuse l'information.

Jean-Claude Delalonde (ANCCLI) rappelle que 13 000 personnes se réunissent régulièrement en France, dont 50 % d'élus. Depuis 2010, depuis que les CLI sont en ordre de marche, 70 % de ces 3 000 personnes sont des nouveaux venus et sont avides de formation et d'information afin de progresser, de faire avancer les chantiers et d'être en mesure de démultiplier l'information.

Le vieillissement des centrales

Un membre de CLI aborde la question du vieillissement des installations. A Grande Paroisse (installation pétrochimique), en Normandie, un accident a eu lieu fin 2011 en raison du vieillissement de certains boulons des vannes. Il convient donc que ce point fasse l'objet d'une grande attention.

V. Intervention de l'IRSN : présentation du rapport

L'après-midi s'ouvre sur la présentation du rapport de l'IRSN par Caroline Lavarenne.

VI. Débat

Les solutions innovantes

Un membre de CLI demande s'il est possible d'envisager des solutions innovantes de type piles à combustibles pour les noyaux durs. Caroline Lavarenne (IRSN) indique que c'est aux exploitants de répondre à cette question. Cependant, il est un fait qu'il semble préférable d'utiliser des technologies éprouvées dont la fiabilité est connue.

Le périmètre des scénarios de crise

Une membre de CLI souligne que les barrages de la Vallée du Rhône et leur éventuelle rupture n'ont pas été étudiés comme à Grenoble dans une situation de crise. Elle s'interroge donc sur les conséquences de la rupture d'un ou de plusieurs barrages dans cette région et sur leur capacité de résistance.

Caroline Lavarenne (IRSN) indique que le référentiel de sûreté retenu prend en compte la rupture du barrage le plus pénalisant cumulée à une crue centennale. Pour définir le noyau dur, la rupture de plusieurs barrages doit être proposée par les exploitants et sera étudiée en 2012.

Thomas Houdré (ASN) confirme que la rupture du barrage de Vouglans est prise en compte dans le référentiel de sûreté cumulée à une crue centennale. Ce drame affecterait la ville de Lyon. Les installations doivent être protégées contre ces aléas même si, par exemple, pour le CNPE du Tricastin, des non-conformités remettant en cause cette protection peuvent subsister. Sur le Tricastin, les travaux à conduire dans ce domaine sont très importants et devront être réalisés au plus tard le 31 décembre 2014, conformément à une prescription technique de l'ASN.

Effectifs

Un participant s'interroge sur les mesures prises en matière de ressources humaines, notamment sur la nécessité d'embaucher des effectifs plus importants pour ne pas dépasser les limites de doses pour les intervenants et sur la robustesse des chaînes de décision chez les exploitants et les pouvoirs publics.

Thomas Houdré (ASN) note qu'il faut effectivement prendre en compte le phénomène de renouvellement des effectifs puisqu'il est prévu un pic de départs des compétences en 2015. Ces départs doivent conduire les exploitants à organiser la transmission des savoir-faire entre les anciens agents et les plus jeunes au-delà de la formation nécessaire. Ce phénomène doit être anticipé. Par ailleurs, suite à l'accident de Fukushima, d'autres travaux importants devront être conduits pour renforcer les installations et qui nécessitent des ressources.

Concernant la robustesse des chaînes de décision en cas de crise, Thomas Houdré déclare que des travaux ont été lancés par le SGDSN à ce sujet. Jean-Luc Lachaume (ASN) précise que le gouvernement a demandé une remise à plat pour l'été. Un test devra être réalisé dans la deuxième partie de l'année.

Un membre de CLI souligne que les exploitants peuvent aussi faire pression sur leur masse salariale pour réduire leurs frais et dégager des résultats. Il demande si ces mesures sont compatibles avec les objectifs de sûreté. Thomas Houdré (ASN) admet le fait que l'exploitant peut chercher à réduire ses coûts, ce qui peut conduire à arbitrer un conflit d'intérêt entre les enjeux économiques et les enjeux de sûreté. L'ASN réalise des contrôles réguliers sur ces questions pour s'assurer que la sûreté reste la priorité, notamment lors aux arrêts de réacteurs.

Droit des salariés/droit de retrait

Un membre de CLI s'interroge sur le droit de retrait des salariés en cas de situation grave. Une réquisition du personnel est-elle envisageable ?

Thomas Houdré (ASN) rappelle que le droit du travail prévoit effectivement des dispositions de droit de retrait en cas de risque important pour les salariés. Les interventions en situation d'urgence se basent sur le volontariat. Aussi un salarié peut refuser de faire ces interventions d'urgence. Cette question est importante et peut interroger sur le nombre réel de personnes volontaires lors des interventions car il est possible de penser que leur nombre ne sera pas aussi important que lors des exercices d'évacuation. Il faut donc s'interroger sur le caractère réaliste des entraînements.

Gilles Compagnat (HCTISN) demande s'il existe des listes préétablies par les exploitants s'agissant des personnels à mobiliser en cas d'accidents. Pour sa part, il n'a jamais eu de réponse exacte des exploitants à ce sujet. Un membre de CLI indique que cette liste existe à Cattenom.

Jean-Luc Lachaume (ASN) invite Gilles Compagnat à poser cette même question lorsqu'il rencontrera les exploitants la semaine prochaine lors des visites organisées par le GT « audits » du HCTISN dans le Cotentin.

Conséquences du réchauffement climatique

Un membre de CLI précise que, en Haute-Normandie, à Paluel notamment, il existe déjà des effets du changement des niveaux d'eau. Des alevins ont déjà bouché la conduite d'alimentation de la centrale de Paluel en 2010. L'hiver dernier, des couples de dauphins ont hiverné dans la Manche en face de Dieppe. Il s'interroge donc sur la prise en compte des effets nouveaux du réchauffement climatique.

Caroline Lavarenne (IRSN) précise que les thématiques telles que le risque de colmatage des prises d'eau ou les changements climatiques font partie des dossiers déjà ouverts à l'IRSN.

Risques liés à l'exploitation par des opérateurs étrangers des barrages

Un membre de CLI observe que beaucoup de concessions des 390 barrages français arrivent prochainement à échéance. La loi NOME et l'Union européenne obligent à trouver de nouveaux opérateurs pour les barrages français. Il est donc probable que l'électricité des barrages français soit à l'avenir propriété d'opérateurs étrangers. La question du maintien et de l'entretien de ces barrages se posera alors avec acuité.

Thomas Houdré (ASN) souligne que les barrages sont contrôlés par l'Etat. Ce sont des installations réglementées et contrôlés comme d'autres installations à risque.

Délai de fusion du cœur nucléaire

Un membre de CLI revient sur le temps de fusion du cœur. L'IRSN indique que ce temps pourrait prendre entre un et plusieurs jours. Cependant, à Fukushima, les barres de contrôle ont commencé à fondre au bout de 5 heures.

Caroline Lavarenne (IRSN) indique que le délai de fusion du cœur est d'un à trois jours dès lors que les systèmes ne nécessitant que la vapeur pour fonctionner ne défont pas. Les risques de non-fonctionnement de ces systèmes sont pris en compte par l'IRSN.

VII. Intervention de l'ASN : avis et décisions de l'ASN

L'après-midi se poursuit avec la présentation de l'avis et des décisions de l'ASN par Thomas Houdré.

VIII. Débat

Moyens humains et formation

Gilles Compagnat (HCTISN) revient sur le renouvellement des Ressources Humaines pour mettre en œuvre les prescriptions de l'autorité de sûreté nucléaire. Il s'avère que les entreprises prestataires font face au même problème de pyramide des âges qu'EDF. Si EDF dispose certainement des moyens pour former massivement ses collaborateurs, il en sera peut-être différemment pour les entreprises prestataires. Il faudra donc veiller aux qualifications et aux compétences nécessaires pour respecter ces prescriptions. Thomas Houdré confirme que l'ASN veillera à cette question.

Compétences de l'ASN

Un membre de CLI demande si l'ASN a déjà demandé la fermeture d'une installation.

Thomas Houdré (ASN) le confirme. C'est le cas notamment de l'ATPu et de certaines installations anciennes de La Hague qui ne résistent pas aux séismes. Dans la plupart des cas, l'ASN impose des exigences de sûreté et demande à l'exploitant de mettre en place les dispositions pour y répondre. Il arrive alors que l'exploitant estime que les exigences de l'ASN sont rédhibitoires en termes de coûts : il prend alors la décision d'arrêter son installation. EDF a ainsi décidé de la fermeture de sites de production, à Chinon et Saint-Laurent notamment, suite à la hausse des exigences de l'ASN après l'accident de Tchernobyl. Dans d'autres cas, c'est l'ASN qui est à l'initiative de la fermeture d'une installation.

Un membre de CLI s'enquiert de la capacité de l'ASN à imposer des mises en demeure des installations pour des anomalies génériques identifiées en cas de séismes. L'ASN fixe-t-elle un calendrier de correction des anomalies ? Peut-elle imposer une correction rapide de ces anomalies ?

Thomas Houdré (ASN) cite en exemple une anomalie détectée dans la centrale de Gravelines avec des filtres non garantis contre le risque séisme. Dans ce cadre, l'ASN a imposé la réparation de ces filtres dès qu'elle a pris connaissance de cette anomalie. Thomas Houdré précise que c'est le travail quotidien de « gendarme » de l'ASN. Certaines anomalies ne sont pas graves et ne remettent pas en cause la sûreté : dans ces cas, l'ASN peut autoriser les centrales à continuer à fonctionner avec ces anomalies pendant un certain temps. Dans les autres cas, l'ASN peut imposer une réparation immédiate, l'arrêt du réacteur ou interdire son redémarrage. Thomas Houdré cite comme exemple une anomalie a été constatée sur le système de ventilation du bâtiment des auxiliaires nucléaires de Fessenheim et qui remettait en cause la température maximale admissible pour les matériels de sauvegarde abrités dans ces locaux. Suite à cela, l'ASN n'a pas autorisé le redémarrage de l'installation tant que l'anomalie n'avait été pas réglée. Cette décision a rallongé l'arrêt d'environ un mois à Fessenheim.

Un membre de CLI s'interroge sur les sanctions encourues par EDF en cas de non-respect de cette recommandation.

Thomas Houdré (ASN) affirme que l'exploitant ne peut que respecter ces demandes sauf à risquer dans des poursuites pénales.

Un membre de CLI s'interroge sur le pouvoir de répression de l'ASN.

Thomas Houdré (ASN) indique que l'ASN peut constater une infraction en établissant un procès-verbal qui sera transmis à la justice laquelle devra trancher sur le dossier. L'ASN dispose aussi d'outils de coercition auprès des exploitants. L'ASN peut notamment obliger l'exploitant à se mettre en conformité avec la règle de sûreté.

Communication des décisions de l'ASN

Un membre de CLI souhaite obtenir une déclinaison par site de l'état des lieux de l'ASN et de la mise en œuvre des prescriptions de l'ASN.

Thomas Houdré (ASN) précise qu'il existera une prescription et une décision de l'ASN pour chaque site. Monique Sené (ANCCLI) ajoute que le rapport de l'ASN donne la liste des centrales et précise leur état en matière de sûreté.

Délais de mise en œuvre des prescriptions de l'ASN

Une membre de CLI s'inquiète du délai de mise en œuvre de certaines demandes de l'ASN. Notamment, certaines d'entre elles ne seront effectives que dans plusieurs années. En 2000, les études probabilistes de sûreté sur les CNPE avaient montré que le risque de fusion du cœur était de 10^{-5} , ce qui revient à une chance de fusion du cœur nucléaire sur le parc français dans les 20 ans à venir. Certes une probabilité n'est pas une certitude d'occurrence mais ces chiffres conduisent légitimement à s'interroger sur le délai entre deux surveillances. Le délai de dix ans est-il incompressible ?

Thomas Houdré (ASN) signale que les mesures imposées suite aux ECS ne seront pas réalisées et mises en œuvre dans dix ans, même si certaines pourront être mises en place sur plusieurs années. Lorsque les délais sont longs, l'ASN prévoit toujours des mesures compensatoires à courte échéance.

Effectifs de l'ASN

Un membre de CLI s'interroge sur les recrutements prévus au sein même de l'ASN.

Thomas Houdré (ASN) explique que les visites complémentaires induisent une charge de travail supplémentaire, ce qui conditionne l'obtention de postes supplémentaires au sein de l'autorité. Par ailleurs, les enseignements de Fukushima ne s'arrêtent aux ECS et d'autres travaux importants seront à mener.

Effectifs/formation/qualifications

Une membre de CLI remercie Monsieur Lacoste pour ses propos dans le communiqué de presse accompagnant le rapport de l'ASN qui sont les suivants : « *La sûreté nucléaire repose fondamentalement sur les hommes. Donc, nous devons nous garder de la tentation commode de réduire la sûreté nucléaire à l'accumulation de dispositifs techniques. Le renouvellement des effectifs techniques et des compétences des exploitants est essentiel pour la sûreté* ». A Marcoule, dans le cadre de la révision des autorisations de rejets, il est prévu que le niveau d'ingénieur ne soit plus requis pour la surveillance de la sûreté et de l'environnement. Cette décision semble problématique étant entendu qu'un technicien est sans doute moins compétent qu'un ingénieur.

Thomas Houdré (ASN) ne dispose pas des éléments pour répondre immédiatement à cette question. Il en prend cependant note.

Conséquences du réchauffement climatique

Un membre de CLI s'interroge sur les mesures prises pour se protéger contre des événements climatiques tels que des invasions de criquets, des tempêtes de sable, etc.

Thomas Houdré (ASN) rappelle que les exigences de l'ASN sont revues tous les dix ans pour prendre notamment en compte ces évolutions.

Installations diverses

Une membre de CLI demande si des prescriptions seront édictées pour le réacteur Osiris dont l'arrêt est prévue en 2015 mais qui sera probablement prolongé jusqu'en 2017-2018. Jean-Luc Lachaume (ASN) explique que l'ASN a demandé l'arrêt d'Osiris en 2015. Il n'est pas prévu d'aller au-delà de cette date malgré les souhaits affichés de l'exploitant. Lydie Evrard (ASN) confirme qu'il est prévu un projet de décision pour Osiris visant à demander des actions complémentaires suite à l'ECS.

Un membre de CLI demande des informations complémentaires sur l'accident de Centraco. Lydie Evrard (ASN) explique qu'une enquête administrative est en cours à laquelle participe l'ASN ainsi qu'une enquête judiciaire et une enquête de l'Inspection du travail. Les conclusions ne sont pas encore disponibles. Elle ne dispose pas non plus d'informations précises sur l'état de la victime de l'accident.

IX. Table ronde

La journée de travail se termine par une table ronde autour de Messieurs Martial Jorel (IRSN), Jean-Luc Lachaume (ASN), Henri Revol (HCTISN) et de Madame Monique Sené de l'ANCCLI.

François Rollinger anime la table ronde.

Henri Revol précise le rôle du Haut comité qui est une instance d'information, de concertation et de débat et non une instance de contrôle, d'expertise et de recherche. La composition du Haut comité est pluraliste avec sept collèges représentant les commissions locales d'information, les syndicats, les associations de protection de la nature et de la santé, les exploitants, les organismes de contrôles, les experts dont deux sont étrangers (Suède et Belgique). Le Haut comité a été saisi par deux ministres au lendemain de la décision du Premier Ministre pour accompagner la démarche des ECS. Henri Revol signale que, fin janvier, une délégation du GT « audits » se rendra sur deux sites (Flamanville et La Hague) pour se focaliser sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains et sur la sous-traitance. Sur place, cette délégation pourra auditer librement toutes les parties prenantes de l'exploitation (dirigeants, représentants du personnel de l'entreprise et de la sous-traitance, membres du CHSCT, inspecteur du travail, médecin du travail). Ce travail expérimental permettra au HCTISN d'avancer sur ces sujets importants.

Jean-Luc Lachaume souligne que l'ASN répondra par écrit aux questions posées au cours de la journée qui n'ont pas trouvé de réponse. Il existe certainement le besoin de poursuivre une présentation globale sur le suivi des travaux. Cependant, si une prochaine séance d'information est organisée, il conviendra sans doute que des représentants des exploitants participent activement.

Martial Jorel revient sur l'importance de la communication et de l'explication dans la démarche engagée par l'IRSN suite au drame de Fukushima. L'IRSN a pour mission de se prononcer sur les risques réels des exploitations. Pour cela, l'IRSN doit avoir une bonne connaissance des risques potentiels mais aussi connaître les mesures prises par les exploitants sur le terrain, la fiabilité des matériels et leur conception. Toutes ces compétences ont été mobilisées pour mener l'analyse qui a été présentée dans la journée. Cependant, le travail de l'IRSN ne se limite pas aux ECS : bien d'autres thématiques sont traités dans d'autres cadres (retour d'expérience et réexamens de sûreté notamment).

Monique Sené souligne que l'ANCCLI travaille avec l'IRSN, l'ASN et le HCTISN. Ce travail commun permet de construire des rapports qu'il est possible de transmettre aux commissions locales. Elle insiste sur le fait que l'ANCCLI ne souhaite pas se substituer aux CLI mais vise à fédérer les informations et à favoriser les échanges. En conclusion, elle affirme que la journée de travail a démontré l'ouverture des intervenants même si certaines réponses sont restées incomplètes.

François Rollinger convient que les exploitants n'ont pas été invités à prendre la parole aujourd'hui mais ils ont été invités à participer. EDF était inscrit mais n'est pas venu. En revanche, des représentants d'Areva, du CEA et de l'Andra ont assisté aux travaux de ce jour.

Comparaisons internationales

Un membre de CLI demande si des contacts sont pris par les organismes avec leurs homologues internationaux, notamment avec les Britanniques.

Jean-Luc Lachaume (ASN) confirme que l'ASN entretient des relations étroites avec ses homologues européens. Au cours des quatre prochains mois, l'autorité française rencontrera les autres organismes européens pour partager sur les résultats des *stress tests*. Au niveau mondial, des contacts ont été noués avec certaines autorités étrangères notamment par l'intermédiaire du retour d'expérience de l'AIEA. La semaine dernière, il était présent au Japon pour échanger avec les services du Premier Ministre japonais sur la réorganisation de la sûreté.

Martial Jorel (IRSN) reconnaît que certains pays tendent à considérer que de telles situations extrêmes sont très peu probables et qu'il est peu utile de les postuler avec de telles ampleurs ou hypothèses. Ce n'est pas position de la France. L'analyse des *peer reviews* permettra d'observer les positions relatives des uns et des autres et de dresser des comparaisons objectives.

Monique Sené (ANCCLI) souligne que les attitudes des pouvoirs publics peuvent être diverses suivant les pays. En revanche, les intervenants de la société civile sont tous autant intéressés à ces sujets quelle que soit leur nationalité.

Yves Lheureux (CLI de Gravelines) fait observer que le gouverneur de la Flandre occidentale en Belgique a demandé à participer aux travaux de la CLI de Gravelines. Son président a alors sollicité aussi des représentants de la région du Kent en Angleterre. La CLI a donc aussi la volonté de prendre en compte l'avis et la situation des pays limitrophes.

François Rollinger (IRSN) indique que le Comité économique et social européen (CESE) a organisé en décembre 2011 une réunion sur la sûreté nucléaire avec des représentants de la société civile. A cette occasion, le groupement des autorités de sûreté a indiqué que des réunions seraient ouvertes aux parties prenantes dans le cadre des *peer reviews*. Par ailleurs, une table ronde européenne sera organisée après l'été dans le cadre de l'initiative ACN avec des parties prenantes de 12 ou 13 pays pour discuter des décisions prises autour de la sûreté en Europe.

Situation au Japon après Fukushima

François Rollinger (IRSN) souligne que la presse se fait l'écho que les arrêts programmés au Japon attendent le résultat des *stress tests*. Il interroge donc les intervenants sur les décisions qui seront prises dans ce pays.

Jean-Luc Lachaume (ASN) rappelle que 54 réacteurs nucléaires étaient en opération au Japon avant Fukushima. La loi japonaise prévoit que les réacteurs s'arrêtent tous les 13 mois pour vérification et rechargement de combustibles. Or, pour redémarrer, les exploitants ont besoin de l'accord de l'autorité de sûreté et de l'accord du gouverneur de sa région. Etant donné que les gouverneurs (élus) refusent systématiquement le redémarrage des réacteurs, il reste aujourd'hui 5 ou 6 réacteurs en fonctionnement au Japon. Le gouvernement a demandé que des *stress tests*

soient réalisés. Les premiers résultats ne seront pas attendus avant plusieurs mois. Par conséquent, au printemps plus aucun réacteur nucléaire ne sera en fonctionnement au Japon.

Un membre de CLI s'interroge sur la gestion des déchets dans la zone de Fukushima.

Jean-Luc Lachaume (ASN) explique que les déchets sont de plusieurs types au Japon. Pour l'heure, pour les déchets du site, seules des solutions d'entreposage temporaire voire d'entreposage précaire sont proposées. D'autres déchets proviendront des travaux de décontamination de la zone contaminée. Une zone est interdite au logement dans un rayon de 20 km autour de Fukushima et dans un rayon de 30 km au Nord-Ouest de Fukushima. Aucune solution n'est trouvée de manière pérenne pour les déchets de la décontamination qui sont aujourd'hui stockés sur place dans des conditions non pérennes.

Martial Jorel (IRSN) ajoute que la priorité est aujourd'hui d'éviter de disséminer la contamination avec la pose de revêtements spéciaux sur les sols et l'installation de barrages dans la prise d'eau pour éviter que les déchets ne se déversent dans la mer. La priorité est aussi de retrouver une sûreté des installations, en termes de fiabilité et robustesse du refroidissement. La situation des piscines reste aussi préoccupante tant que le combustible ne sera pas évacué.

Moyens de l'IRSN

Un membre de CLI s'interroge sur les conséquences des restrictions budgétaires de l'IRSN. Cette restriction budgétaire est-elle toujours d'actualité ?

Martial Jorel (IRSN) indique que la contribution versée par les exploitants sera réajustée en 2012. Dans le cadre de l'accident de Fukushima, des moyens supplémentaires sont prévus. Pour ces raisons, Martial Jorel n'est pas inquiet sur les moyens budgétaires de l'IRSN. Il en résulte cependant une charge de travail importante

Validité des stress tests

Un membre de CLI dresse un parallèle entre les *stress tests* passés par les exploitants et ceux soumis aux banquiers dont le succès ne signifie pas une bonne santé des établissements.

Martial Jorel (IRSN) explique que les *peer reviews* permettront de donner de la crédibilité aux *stress tests*. Ces revues croisées permettront de porter une analyse critique et d'inter-comparer les méthodes. François Rollinger (IRSN) ajoute que la transparence doit permettre de s'assurer des résultats des *stress tests* en comparant les différents résultats.

Mission, financement et moyens des CLI

Un membre de CLI compare la situation actuelle et celle post Tchernobyl et demande en conséquence s'il appartient aux CLI d'exercer une pression sur le respect des exigences.

Monique Sené (ANCCLI) en convient mais elles doivent disposer de structures minimales pour assumer cette mission. Jean-Luc Lachaume (ASN) admet que les moyens des CLI et de l'ANCCLI sont insuffisants. Tous les ans, l'ASN soutient les demandes de revalorisation de leurs subventions. Il rappelle par ailleurs que l'ASN est garante de la loi TSN pour son volet Transparence. Or, dans ce domaine, les CLI ont un rôle d'aiguillon.

Gilles Compagnat (HCTISN) confirme que le droit à l'information est un droit inscrit comme tel dans la loi TSN. Par ailleurs, le Haut comité écrit des rapports périodiquement et rédige des recommandations et il invite les membres des CLI à vérifier ce que recommande le Haut comité pour alimenter leurs réflexions.

Monique Sené (ANCCLI) plaide pour un fonctionnement stable des CLI permettant de faire fonctionner un secrétariat et un attaché scientifique. Seule la moitié des CLI bénéficie d'une telle structure. Elle espère que toutes les CLI pourront bénéficier de cette possibilité à terme. Cependant, ces moyens doivent être réclamés aux instances publiques et non aux acteurs privés.

Henri Revol (HCTISN) précise que le premier rapport au Haut comité stipule que les commissions locales d'information doivent être l'aiguillon permanent auprès des exploitants nucléaires du respect de toutes les conditions de sûreté et de radioprotection.

Rôle des exploitants

Didier Lelièvre (CEA) affirme la volonté du CEA de poursuivre sa collaboration avec les CLI au niveau des établissements. Par ailleurs, il tient à souligner qu'il a été marqué par la sérénité des débats de ce jour. Concernant le refus du CEA de voir les membres de CLI assister aux inspections sur site menées dans le cadre des ECS, il précise que le CEA accepte d'organiser des visites supplémentaires avec les parties prenantes mais il rappelle que l'inspection reste un acte administratif répondant à des règles strictes auxquelles on ne peut déroger. Le CEA est par ailleurs disposé à participer à d'autres réunions comme celle d'aujourd'hui.